



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1667

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 6 juin 2022, le règlement numéro 1667 intitulé : « **Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 630 000 \$ pour la construction d'une conduite d'égout domestique et d'une conduite d'aqueduc sur la rue Lemire** ».

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter, au terme de la procédure d'enregistrement tenue à cette fin le 22 juin 2022, et par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 septembre 2022.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 21 septembre 2022.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville